

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 37

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'avortement est quasiment chaque fois un drame pour les femmes.

Banaliser un tel acte, dans un contexte où le projet de loi bioéthique ouvre déjà droit aux avortements jusqu'à la dernière minute au nom de « détresse psycho-sociale », marque déjà une véritable dérive en matière d'éthique.

Il convient donc de supprimer cet article.